



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête trimestrielle auprès des ateliers de découpe de volailles et de lapins

Service producteur : Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Opportunité : avis favorable émis le 21 mai 2014, par la Commission Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du Comité du label du 18 juin 2014 (Commission Entreprises).

Cette enquête de conjoncture intervient en complément d'une enquête règlementaire et administrative auprès des abattoirs de volailles qui impose de collecter des données de découpe et de stocks de volailles auprès des abattoirs. Or, une partie des volailles est découpée dans des ateliers de découpe non annexés à des abattoirs.

Cette enquête a donc pour objectif de connaître le poids des produits découpés dans les ateliers de découpe et l'état des stocks en fin de période des principales espèces : gallus, canards, dindes, pintades, oies et lapins.

Elle se place dans un dispositif de connaissance de la filière avicole qui repose également sur d'autres enquêtes de conjoncture, l'utilisation de sources administratives, des indices Insee et une enquête de recensement quinquennale.

L'enquête réalisée trimestriellement en France métropolitaine est exhaustive auprès des vingt-quatre ateliers de découpe qui ne sont pas annexés à un abattoir. La collecte sera dématérialisée à partir du quatrième trimestre 2014 pour les entreprises disposant d'une connexion à internet. L'enquête restera réalisée par fax ou courrier avec saisie des informations par le SSP pour un nombre restreint d'entreprises ne possédant pas de moyens informatiques adéquats. Le temps de remplissage du questionnaire est de l'ordre de cinq minutes.

Les résultats sont mis en ligne sur le site Agreste (Infos rapides Aviculture, Chiffres et données Aviculture).

Justification de l'obligation : Dans un contexte où la filière agricole française doit faire face depuis une quinzaine d'années à une concurrence croissante dans le domaine des viandes découpées élaborées, cette enquête de conjoncture vient compléter le dispositif de connaissance de la filière avicole. Afin d'assurer une bonne qualité de réponse, il est demandé que le label d'intérêt général et de qualité statistique soit accompagné du caractère obligatoire.

~~~~~

Cette enquête fera l'objet d'un point d'information à la commission Agriculture car son champ est à la frontière entre les commissions Entreprises et Agriculture.

**Le Comité du label émet les recommandations suivantes :**

- ❖ Le Comité recommande de vérifier l'existence dans les Dom d'établissements qui seraient susceptibles d'appartenir au champ de l'enquête ;
- ❖ Le Comité prend note de la concertation auprès des organisations professionnelles et souhaite qu'elle se poursuive ;
- ❖ Le Comité encourage la dématérialisation du questionnaire et engage le service à bien suivre la mise en œuvre de cette opération afin d'en assurer la qualité et la sécurité ;
- ❖ Le Comité demande qu'un tableau sur les taux de réponse lui soit adressé, notamment sur la permanence des non-répondants aux enquêtes. Il suggère de privilégier une méthode d'imputation des établissements non-répondants par des établissements similaires à ces derniers ;
- ❖ Le Comité demande que la version définitive des questionnaires lui soit adressée ;
- ❖ Le service est invité à revoir la rédaction de la lettre-avis de lancement de l'enquête. La version définitive devra être adressée au Comité
- ❖ Le Comité prend note du fait que le service a consulté les différentes directions du ministère concernant le contexte juridique de l'enquête sur les ateliers de découpe et le statut de cette enquête (en vue d'une modification de l'arrêté ministériel du 24 novembre 2008). Le Comité devra être informé de la suite donnée à l'instruction de ce dossier.

**Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête trimestrielle auprès des ateliers de découpe de volailles et de lapins et propose de lui conférer le caractère obligatoire.**

**Ce label est valide pour les années 2015 à 2019**

Le Président du Comité du label  
de la statistique publique

  
Renan DUTHION